

Marianne Dubois
Député de la 5^{ème} circonscription du Loiret
Conseillère départementale – canton de Pithiviers

www.marianne-dubois.fr

Madame Nicole VERNEAU

1, Le Boulay
45300 PITHIVIERS LE VIEIL

Pithiviers, le 29 octobre 2020

MD-HB 2020 10

Madame,

Votre courrier relatif au projet de loi sur le séparatisme qui nous sera prochainement soumis m'est bien parvenu et je vous en remercie.

J'ai été, tout comme vous, surprise de constater parmi les mesures préconisées pour lutter contre le séparatisme, l'obligation de scolarisation des enfants.

L'amalgame entre l'enseignement à la maison et le terrorisme religieux est déplorable pour plusieurs raisons :

L'Education nationale reconnaît elle-même que les cas d'enfants radicalisés en instruction en famille (IEF) sont exceptionnels. Les actes terroristes que nous avons connus en France ont toujours été perpétrés par des individus ayant fréquenté l'école publique.

Le ministre de l'Education nationale reconnaissait également le 18 juin dernier au Sénat que: "L'instruction à domicile a vraiment un fondement constitutionnel puissant que l'on ne peut que reconnaître."

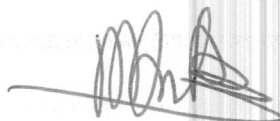
L'instruction en famille est par ailleurs extrêmement encadrée et contrôlée tant par l'éducation nationale que par les élus locaux

Je m'interroge encore sur la possibilité réelle d'inscrire dans la loi cette interdiction. En effet la liberté de l'enseignement est un principe constitutionnel et le Conseil d'État a déjà reconnu que l'IEF fait partie de cette liberté de l'enseignement. La liberté éducative figure aussi dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme: "Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.». Ce droit figure enfin dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Au-delà de ces considérations je pense avant tout à l'intérêt de ces enfants qui ne peuvent s'inscrire dans un parcours scolaire « classique ». J'en suis un exemple puisqu'il m'a été impossible d'intégrer l'école avant le primaire. Et je ne suis pas devenue un terroriste pour autant....

Soyez ainsi assurée que je serai mobilisée pour que le droit à l'instruction en famille perdure.

Veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.



Marianne DUBOIS